

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 mai 2024 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2024 05 21 -01 : MARCHES PUBLIC - Attribution du marché pour la prestation de confection, service et livraison des repas dans le cadre du groupement de commandes ogec/commune

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 10/05/2024
En exercice :	33	
Présents :	28	Affichage de la convocation : 14/05/2024
Pouvoirs :	4	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/05/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.		
Absents ayant remis pouvoir :		
M Christian NEUVILLE donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à M Sylvère MATHIEU Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Mme Aline DURAND Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

M Sylvère MATHIEU est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du partenariat avec l'Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) de Vaugneray, une consultation a été lancée en vue de retenir un prestataire commun pour la confection et la livraison des repas en liaison chaude.

Les principales caractéristiques du marché sont les suivantes :

Objet	Confection des repas à la cuisine centrale du collège et livraison en liaison chaude sur les sites des écoles primaires publique et privée
Forme du marché	Accord-cadre à bons de commande mono attributaire sans minimum et avec maximum de commandes
Durée	3 ans puis reconductible 1 fois pour une durée d'un an

Compte tenu de la nature du marché, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Lors de ses réunions du 6 mai et 16 mai 2024, la commission « marchés » du groupement de commandes a procédé à un classement des offres reçues en application des critères définis par le règlement de la consultation.

La variante « 70% circuits courts/40% produits issus de l'agriculture biologique » proposée par l'entreprise NEWREST a été jugée comme économiquement la plus avantageuse.

Au vu des avis de la commission et du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal est invité à attribuer le marché à l'entreprise NEWREST ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse selon le classement proposé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes entre l'OGEC et la commune,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu les avis de la commission,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

Monsieur Le Maire et Mme Isabelle VIDAL sortent de la salle et ne prennent pas part au vote

**30 suffrages exprimés : 30 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

- ATTRIBUE** à l'entreprise NEW REST le marché pour la prestation de confection, service et livraison des repas dans le cadre du groupement de commandes ogec/commune ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune de VAUGNERAY ledit marché avec l'entreprise attributaire ;
- DIT QUE** les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération sont inscrits au budget 2024.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

23 05-24

et de la publication en mairie le

23 05-24

Le secrétaire

Sylvère MATHIEU

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

